

UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS Gent
C. Heymanslaan 10
9000 Gent
Riziv: 7-10670-49-000

Admission à l'hôpital de jour.
Votre mutualité peut également vous donner des explications sur le contenu et la portée de ce document, ainsi que sur votre situation d'assurabilité personnelle.

1. Objectif de la déclaration d'admission: permettre de faire des choix en toute connaissance de cause par la communication des informations relatives aux conséquences financières de l'admission

Toute admission à l'hôpital de jour entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec **le service Facturatie Patiënten au numéro 09/332 25 72 ou formulaire de contact: www.uzgent.be/betaling**

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné:

sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en :
☐ **chambre commune**

☐ **en chambre individuelle**
avec un supplément de chambre de 78,42 euros par jour

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer **un supplément d'honoraires de maximum 150% à 300%** du tarif légal des prestations médicales.

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

☐ Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, **sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre commune.**

☐ Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné **en chambre individuelle, sans suppléments de chambre.** Je sais qu'en cas d'admission **en chambre individuelle**, les médecins traitants peuvent facturer **un supplément d'honoraires de maximum 150% à 300%** du tarif légal des prestations médicales.

Mes **frais de séjour en tant que parent accompagnant** (notamment lit, repas, boissons,...) **seront à ma charge** au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courants.

4. Acompte

☐ Je paie (estimation des frais) un acompte pour mon séjour.

La présente déclaration d'admission signée a valeur de reçu pour l'acompte payé. L'acompte sera déduit du montant total de la facture du patient lors du décompte final.

5. Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin!

Voir conditions générales.

Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une admission à l'hôpital de jour et du type de chambre qu'il a choisi. Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir. J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Le récapitulatif des prix des biens et services proposés à l'hôpital peut y être consulté Aanmeld- en inschrijfbalies et Infopunt. Je sais que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à Gent, le/...../2025 pour une admission débutant le/...../2025 et valable à partir du/...../2025 à ... heures.
Je sais que je peux demander à tout moment pour changer de chambre. Le cas échéant, une nouvelle déclaration d'admission devra être signée.

Pour le patient ou son représentant prénom, nom du patient ou de son représentant (avec n° de Registre national)	Pour l'hôpital UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS Gent, C. Heymanslaan 10 9000 Gent, Riziv: 7-10670-49-000 prénom, nom et qualité
---	---

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. Grâce au règlement européen général sur la protection des données (règlement 2016/679) et à la loi du 30/7/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de les corriger.